



Dérèglement climatique,

Épuisement des ressources,

Dépendance énergétique...

Il faut agir !

Et pour commencer, soutenez-nous ; adhérez... et coupez les veilles ;-) !

Adhésion 2017

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat, association de type Loi 1901 à but non lucratif, est reconnue **d'intérêt général concourant à la défense de l'environnement naturel** (selon les termes des articles 200 et 238 bis du code général des impôts).

L'objet de l'association est d'œuvrer **pour lutter contre le dérèglement climatique lié aux émissions de gaz à effet de serre, pour les économies d'énergies et le développement des énergies renouvelables, en réponse aux enjeux énergétiques cruciaux qui s'annoncent.**

En adhérant à l'association :

- Vous recevez la lettre d'info de l'ALE 08 ainsi que nos brèves sur l'actualité ;
- Vous êtes informés des manifestations locales dans les domaines de l'énergie, de l'habitat et de l'environnement ;
- Vous bénéficiez de notre activité de veille sur les aspects techniques, juridiques, réglementaires et économiques, en recevant les derniers textes, décrets etc ...
- Vous bénéficiez de prestations gratuites ou à des tarifs préférentiels (interventions, formations, expertises technico-économiques) ;
- Vous pouvez emprunter les documents de notre ressource documentaire (ouvrages, périodiques, films ...).

Et enfin, vous **exprimez votre soutien au développement des énergies renouvelables et à la maîtrise des consommations d'énergie !**

Les versements, dons, et abandons exprès de revenus ou de produits, par des particuliers ou des entreprises au profit de l'association, sont l'objet d'une **déduction d'impôt à hauteur de 66 %**.

Nous vous invitons donc à adhérer/renouveler votre adhésion pour l'année 2017, selon le barème minimum suivant :

- Particulier : 16 €
- Association, artisan, agriculteur et groupement professionnel, cotisation minimum 32 €
- Experts techniques ; bureaux d'études : 100 €
- Entreprise : 450 ; 1 000 ; 1 600 € (selon chiffre d'affaires, nous consulter)
- Collectivités : 0,16 €/habitants (minimum 35 €) jusqu'à 20 000 habitants ; au-delà nous consulter.
- Autre montant : €

Je, soussigné (e)..... Structure :.....

Adresse :.....

..... Mail :.....

adhère / renouvelle mon adhésion à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat.

Fait à :....., le.....

Signature :

Merci !